

REGLEMENT DU PASS AGILITY

Introduction

Le PASS Agility vient valider le fait qu'un chien soit prêt à démarrer les concours et donne ainsi le feu vert pour la compétition.

PASS AGILITY = CONCOURS

C'est un passage obligatoire :

- Pour tout nouveau chien avant son premier concours officiel, que le conducteur ait déjà conduit un autre chien ou non ;
- Pour tout nouveau chien conduit par un jeune conducteur (cf. document « les jeunes à partir de 2018) que le chien ait déjà réussi le Pass Agility avec un conducteur senior ou non.

L'équipe est évaluée sur deux parcours de grade 1 avec des critères certes modestes, mais bien spécifiques (acquisition des obstacles, enchaînement, ...) qui font qu'une équipe est prête pour un premier concours. Ce sera aussi un lieu d'échanges et des compléments d'information pourront être donnés à cette occasion.

Cette manifestation est à l'Agility ce qu'est le CAESC à l'Éducation Canine, c'est-à-dire une validation du travail effectué au sein des clubs, et en sus, le sésame pour les concours d'Agility.

Lors de son passage sur le terrain, chaque participant est amené à expliquer oralement pour quelle raison une pénalité lui a été comptée ou à répondre à une question simple sur le règlement d'agility. Ceci afin de remédier à la méconnaissance du règlement des équipes débutantes, malheureusement parfois constatée en concours. Il ne s'agit pas là de sanctionner les concurrents mais de valoriser leurs connaissances et de pallier à certaines lacunes si besoin. Il sera évidemment possible, voire recommandé, en début de journée du PASS Agility de revenir sur ces points de règlement et de répondre aux questions éventuelles.

Le moniteur de club est vivement encouragé à accompagner l'équipe ou les équipes candidates qu'il a formées.

Il est préférable que les équipes évoluent sur un terrain autre que celui de leur terrain habituel d'entraînement. Une évaluation différenciée, plus stricte est prévue à ce sujet.

Critères d'évaluation

Il est nécessaire de préciser les critères retenus pour qu'une équipe soit reconnue prête pour un premier concours,

- Le chien sait négocier tous les obstacles d'un parcours d'agility 1. On ne recherchera pas l'excellence, c'est-à-dire des zones **toutes** correctement marquées, aucune barre

tombée mais il est toutefois nécessaire qu'un travail de l'équipe soit clairement visible à ce niveau.

- Le maître sait effectuer au moins un changement de main, avec son chien sur le parcours.
- Un bon rappel du chien et son écoute du maître, une bonne entente de l'équipe seront suffisants pour une évolution correcte sur le parcours. Le chien doit montrer une certaine motivation et ne doit pas divaguer.

Il est évident que les parcours posés lors du PASS agility auront des tracés respectant la trajectoire des chiens et le règlement d'agility en vigueur. Il est demandé au jury de tenir compte des conditions atmosphériques, de la nature du terrain... en posant les parcours afin de ne pas pénaliser les équipes.

Conditions d'accès

- a. L'âge minimum du chien est de 16 mois.
- b. Être en possession d'une licence pour l'année en cours.

IMPORTANT : en cas de refus à un PASS, l'équipe concernée devra attendre un délai d'un mois avant de se représenter à un PASS

Jury

Dans tous les cas, le Jury est composé de trois membres, d'au moins deux clubs différents avec obligatoirement au moins une personne formée ou nommée par le GTA (*). Les deux autres personnes peuvent être choisies parmi :

- Moniteur d'agility MAG 1 ou MAG2
- Intervenant stages MAG1, MAG2 ou perfectionnement
- Juge SCC, discipline agility
- CTT si bonnes connaissances en agility

Personnes formées ou nommées par le GTA (*). :

- Tous les membres et conseillers techniques du GTA
- Juges volontaires
- Les personnes proposées par les territoriales (formées par le GTA ou les juges volontaires). Ces personnes doivent être licenciées, MAG1 et/ou compétiteur 2^{ième} degré. (Avec licence en cours)

(*) Ces personnes seront indemnisées sur la base 0.50 € du Km. (aller-retour)

Tous les membres du jury doivent être titulaires d'une licence en cours (et pas seulement le référent).

ATTENTION :

- Les membres du jury ne peuvent pas être candidat pour le PASS ce jour-là.

Organisation

- a. La participation au PASS Agility est fixée au maximum à 10 euros (afin d'accueillir au mieux les participants et de défrayer éventuellement le jury). Le jury devant être de préférence constitué de personnes de proximité.
- b. Le PASS peut recevoir au maximum 20 équipes.
- c. Un PASS Agility peut être organisé la veille d'un concours ou en parallèle d'un concours spécial grade1 ou lors d'une journée spécialement prévue à cet effet.
- d. Le PASS Agility et le CAESC sont obligatoires pour toutes les équipes avant de participer aux concours, on pourra par conséquent organiser une journée regroupant les deux manifestations.
- e. On veillera que le terrain soit de taille suffisante (le règlement précise qu'il doit mesurer au moins 20 m x 40 m et que l'espace contenant ce terrain doit mesurer au moins 24 m x 40 m) pour poser des parcours respectant les distances réglementaires entre les obstacles, peu importe la marque ou le revêtement de ceux-ci du moment qu'ils soient aux normes données par le règlement en vigueur.
- f. Un PASS agility est composé de deux épreuves d'agility, toutes deux de niveau grade 2. Tous les obstacles doivent être utilisés dans les épreuves (sauf l'oxer). Les parcours posés doivent être pris parmi les parcours types proposés sur le site de la commission. http://activites-canines.com/?page_id=21010
- g. L'organisateur effectue une demande d'organisation de Pass Agility à son C.T.T. via son espace CNEAC :
- h. L'organisateur (ou les membres du jury) télécharge (ent) les documents suivants :

Pass Agility – Fiche d'évaluation

Petit règlement d'agility en images

- i. Le CTT est garant de la conformité du jury tel qu'il a été validé.
- j. Les résultats seront enregistrés sur le site <https://sportscanins.fr/> et permettront l'homologation des pass agility.
- k. Les diplômes sont en téléchargement sur l'espace personnel de la personne ayant obtenu le Pass.

Rapport pass agility

Le rapport du pass agility sera transmis dans les 48 heures suivant le PASS à gta@sportscanins.fr

Document Rapport pass agility

Rappel : pour pouvoir s'inscrire à un concours d'agility, il faut à la fois avoir obtenu le CAESC et le PASS-agility, peu importe l'ordre. Attention, si vous avez préféré passer un CSAU à la place d'un CAESC, vous devez transmettre à licence@sportscanins.fr le scan ou la photo et de votre licence et de votre CSAU pour enregistrement.